XVIIe ANNEE — N° 5847 — DIMANCHE 4 NOVEMBRE 1906

LA CROIX
DE ROUBAIX-TOURCOING

5 CENTIMES — 28, Grande-Rue 34. — 85, Rue des Ursulines — 5 CENTIMES

Bureaux — LILLE, 15, RUE D'ANGLETERRE, 15, LILLE. — TÉLÉPHONE : 672 — (POUR PARIS : 5, rue Bayard, 5)

ADVENIAT REGNUM TUUM

Nous vous reconnaissons comme notre Souverain Seigneur et Maître et comme Chef suprême de la Patrie française.

LA JOURNÉE

Au Conseil des ministres, le président de la République a signé le projet du rachat de l'Ouest et celui de l'abolition de la peine de mort.

*

Un important mouvement administratif a été arrêté ce matin.

*

M. Briand a donné au « Matin » une communication sensationnelle.

Il reconnaît que les catholiques, en ne faisant pas d'associations cultuelles, sont absolument dans leur droit et que leur conduite ne constitue en aucune manière une révolte contre la loi.

Le culte continuera sur les bases du droit commun.

Parlant du séquestre, le ministre, fort mal inspiré, a fait en contrairs entrevoir à ce sujet de très graves perspectives.

*

Le général Picquart proposa de remplacer la justice militaire par une organisation nouvelle de l'action disciplinaire.

*

Au Congrès socialiste de Limoges, M. Jaurès a été battu par M. Guesde, qui se prononçait contre la réintégration des députés dans le Comité français de l'Internationale.

*

ETRANGER. — **La déposition du scandaleux empereur Thang-Tai va être proposé au Conseil des ministres de l'empire d'Annam.**

— **La santé de M. Lueger, bourgmestre de Vienne, donne de grandes inquiétudes.**

— **On continue à signaler des désordres au Maroc où Erraisouli lutte chaque jour contre les révoltés.**

— **Les conservateurs ont remporté une victoire complète dans les élections municipales de Londres.**

LES NOMS DES SAINTS

Un opuscule, qui a reçu l'approbation et les éloges de plusieurs membres éminents du l'épiscopat, a été écrit par le P. Alfred Deschamps, sur les noms qu'on nous a donnés, que nos saints patrons ont sanctifiés et que nous portons. Tous ceux qui en ont prie connaissance s'accordent à le juger instructif et intéressant.

Noms dont s'appelaient entre eux nos ancêtres les Gaulois, noms des Romains, noms ridicules que les révolutionnaires avaient décrété de mettre en vogue, signification des noms, les noms du chrétien, la signature du chrétien, tentatives pour débaptiser le calendrier, les hommes et le monde, les noms dans les Ordres religieux, tout est traité avec science et parfois avec humour en ces 166 pages.

La lecture en est tout indiquée, à la veille de la fête de tous les Saints.

Les noms de Saints ou les noms de baptême et la dévotion aux Saints, par le P. Alfred Deschamps, S. J., 6e édition refondue et considérablement augmentée. Un vol. in-16 166 pages. 10e mille. Broché, 0 fr. 75; port, 0 fr. 25.

Ceci .....

Devant le tableau de Vera...

...Elle tenait, dans la sienne, la main de son fils Marcellus et, toute blanche sous son grand peplum de soie, toute fantomale dans cette nuit bleue où les ifs de la Voie Appienne semblaient des morts dressés devant leurs tombes, elle se dirigea vers une déclivité de terrain, où le sable mettait une note claire sur l'herbe noire...

Mais brusquement la veuve s'arrêta... Un grand bruit montait de la route, au-delà du tombeau de Cœcilia Metella...?

Elle se blottit alors contre un monument et attendit... Peu à peu le bruit se fit plus fort, plus tumultueux... des troupes d'esclaves apparurent, poussant des centaines de bœufs vers Rome.

Et Faustine se rappela que, ce soir, commençaient dans la ville les grandes fêtes de Jupiter Capitolin. Le cortège dura un long quart d'heure, puis, peu à peu, tout retomba dans le silence.

Faustine reprit son chemin, et s'enfonça davantage dans la campagne déserte, vers une sorte de carrière bordée de maigres oliviers.

Malgré la nuit, elle n'hésitait pas, prenant, entre plusieurs sentiers, celui qui était le sien, jusqu'au moment où une lueur apparut, très petite au milieu des pierres jaunes.

—o—

— C'est vous... Venantius..? dit-elle à mi-voix.

Un vieillard se dressa :

— *La paix du Christ soit avec vous!..*

— *Et avec votre esprit!..*

Faustine serra son enfant bien contre elle, et, se rassemblant tout entière, descendit un long escalier qui s'enfonçait rapidement dans le sol.

Le vieillard le précédait, solide, mais voûté, comme si l'habitude des catacombes lui eût peu à peu courbé les épaules.

— Et votre litière..? demanda-t-il en se retournant.

— Je l'ai laissée au tombeau de Caïus... Serai-je seule ce soir?

— Oui... les diacres ont fixé la réunion des chrétiens pour demain..

— J'ai voulu venir quand même, car c'est l'anniversaire...

— Trois ans déjà!.. dit Venantius.

— Pour moi, c'est « hier ».

—o—

Ils arrivaient devant un long corridor, sec et chaud où la lueur de la lampe, semblait couler sur les parois... Les tombes commençaient leur glorieux alignement des deux côtés de la galerie, et, dans l'ombre, les plaques de marbre blanc faisaient de la lumière.

— C'est là, dit le vieillard en s'arrêtant.

— C'est là!.. répéta la veuve...

D'un seul mouvement, elle tomba à genoux sur la terre, et, le front contre le pilier, elle s'abima dans la prière...

... Trois ans déjà.... elle le conduisait ici celui qui avait été l'âme de son âme... Oh.. ce jour!.. où, par l'escalier qu'elle venait de descendre, il était descendu, lui, sur les épaules des chrétiens... son pauvre corps brisé, vide de sang, moulu par la dent des bêtes... la tête seule épargnée, irradiée d'énergique espoir, et semblant encore s'incliner vers elle en un suprême geste d'adieu...

... De trésor plus grand que celui-là... Jamais elle n'en avait eu sur terre... Jamais, elle n'en pourrait plus avoir!.. Comme elle se le rappelait, ce jour de leurs fiançailles, où, pour la première fois, aussi ému qu'elle, il lui avait dit : « Je vous aime!. » et celui où l'apôtre Pierre avait béni leurs mains tremblantes, unies pour l'éternité... Quand de telles heures ont sonné dans une existence, Dieu seul peut en faire entendre d'autres.

Leur bonheur terrestre avait duré quelques mois... Il avait à peine été grand comme la pierre précieuse qu'elle portait à son doigt... et, comme la pierre précieuse, il brillait pour toujours dans le noir de sa vie... Le Christ qui est amour avait permis cette brisure... Que sa sainte volonté soit faite!..

—o—

Et la veuve se releva.

La tombe de son mari était la troisième dans le sens de la hauteur. Elle approcha la petite lampe de bronze et relut l'inscription :

Ici repose Septime
Mort dans la paix du Christ
Et pour le Christ...
Le cinquième des calendes de novembre...

Pensive, elle regarda les lettres, et les lettres semblèrent la regarder. Le tossoyeur avait mis du rouge dans leurs cavités, et le marbre paraissait saigner le sang du martyr.

A son tour, l'enfant voulut lire... Elle le prit dans ses bras, élevant sa petite tête à la hauteur de la tombe :

— Pourquoi est-il mort, mon père..?

— Tu vois... pour le Christ!..

— Oui... je sais bien, mais des camarades m'ont dit que s'il avait voulu seulement jeter un petit grain d'encens sur l'autel de Minerve, César lui aurait fait grâce...

— C'est vrai.. dit la veuve gravement.

— Ce n'est pas beaucoup un grain d'encens..

— C'est beaucoup par ce qu'il signifie!..

—o—

Faustine mit son fils devant elle, et le regardant bien dans ses yeux clairs...

— ...Ecoute Marcellus!.. Ton père était sénateur; il avait un palais dans Rome, une villa à Tivoli... Il m'avait, surtout!..

Elle s'arrêta un instant comme devant une vision... puis, elle reprit :

— ... Il t'avait aussi, toi, le résumé de notre amour; et, tous deux, il nous aimait plus que tout au monde. Alors, si le grain d'encens n'avait rien été, crois-tu, enfant chéri, que ton père ne l'eût pas jeté sur l'autel de Minerve... le crois-tu..? dis..? réponds-moi..?

— ... C'est juste, dit Marcellus.

— ... Crois-tu qu'il n'a pas souffert quand ses affranchis pleuraient... quand il t'a embrassé pour la dernière fois.. quand, sur le sable de l'arène, il me cherchait au loin sur les gradins... crois-tu qu'on jette ainsi tout soi-même, tous les siens à la destruction... qu'on s'arrache le cœur pour une chose dont on doute..? Non... Il avait vu la divinité du Christ dans les miracles et l'enseignement de Pierre, et Pierre l'avait vue dans le Christ lui-même... Et que cette preuve te suffise à jamais aux jours de la tentation...

—o—

Quand ils arrivèrent au sol, ce fut un éblouissement... Le palais de César Auguste, illuminé, trouait la nuit profonde; les temples des dieux, surtout celui de Jupiter Capitolin, étincelaient de mille feux; Rome tout entière, assise sur ses sept collines, semblait orgueilleusement défier l'avenir...

Et, tout petit au milieu de la campagne silencieuse, l'enfant comparait le trou misérable de la carrière où dormait dans ses langes le christianisme naissant, avec la ville géante, dont les pulsations retentissaient jusqu'à l'extrémité du monde.

— ... Et tu ne crois pas, mère, que nos martyrs sont morts en vain, et que Rome est pour toujours païenne?..

— Je crois en Christ vainqueur par la Vérité et par l'Amour...

— Mais... à la fin des temps..?

— ...Demain, peut-être!..

— Et comment..?

— Avec ceci...

Et la veuve, prenant la croix qui pendait à son cou, l'éleva toute pauvre, tout humble, dans le ciel qui rougeoyait de splendeurs.

— *Amen!..* dit l'enfant qui se signa, un rêve au fond des yeux...

PIERRE L'ERMITE.

CONSEIL DES MINISTRES

Les ministres ont tenu ce matin à l'Elysée leur première réunion, sous la présidence de M. Fallières.

DÉCLARATION MINISTÉRIELLE ET BUDGET

M. Clemenceau, président du Conseil, a donné lecture de la déclaration ministérielle qui sera communiquée lundi au Parlament.

Le Conseil en a approuvé les termes.

Il a également approuvé le texte de la lettre que M. Caillaux, ministre des Finances, va adresser à la Commission du budget pour lui indiquer les modifications qu'il propose d'introduire dans le projet du budget de 1907 dont elle a été saisie par la précédent Cabinet.

RACHAT DE L'OUEST ET SUPPRESSION DE LA PEINE DE MORT

Le président de la République a revêtu de sa signature : 1° Le projet ouvrant la procédure en vue du rachat général du réseau de l'Ouest; 2° Le projet portant abolition de la peine de mort.

Ces deux projets seront déposés lundi sur le bureau de la Chambre.

CONFÉRENCE DE LA HAYE

Sur la proposition de M. Pichon, ministre des Affaires étrangères, le Conseil a décidé de renouveler les pouvoirs des délégués de la France à la conférence de La Haye en vue de la réunion de cette conférence qui doit avoir lieu l'année prochaine.

En conséquence, MM. Léon Bourgeois, d'Estournelles de Constant, Louis Renoult et Albert Decrais, dont les pouvoirs prendront fin le 16 de ce mois, seront priés de continuer avec de nouveaux pouvoirs d'une durée de six ans, la mission qui leur avait été confiée.

—o—

Enfin, il a été décidé qu'à l'avenir les sous-secrétaires d'Etat seraient admis à prendre part aux délibérations des Conseils des ministres.

Le prochain Conseil aura lieu mardi matin à l'Elysée.

L'EFFONDREMENT DES CULTUELLES

L'arrêt du Conseil d'Etat et l'interview de M. Briand sont la plus éclatante démonstration de l'effondrement des cultuelles schismatiques.

Le gouvernement reconnaît lui-même qu'il faut considérer le mouvement de leur formation de la part des catholiques comme non existant.

Si après cela les des Houx, les Meillon, les Primola et les Decker-David continuent leurs ridicules tentatives, ils sont cette fois assurés de perdre leur temps.

Ils l'ont du reste déjà perdu dans le passé, puisque l'*Avénement* ne peut encore énumérer que 14 cultuelles.

La montagne en travail enfante une souris.

Dans ces conditions, il est bien inutile de continuer à rendre compte de ces tentatives. Les ridicultuelles sont mortes. Le premier et le troisième vicaire de Saint-André de Chartres les ont enterrées.

C'est un premier fruit de la fermeté du Pape et de l'admirable unité de l'Eglise de France.

Qu'elle en soit félicitée, et que Dieu en soit béni!

F.

GAZETTE

DÉCORÉS PAR EUX-MÊMES

L'exposition de Liège aurait, dit-on, donné lieu à un petit scandale qui n'est pas le premier de ce genre, mais qui mettrait un de nos ministères en fâcheuse posture. C'est le *Petit Bleu*, de Bruxelles, qui le raconte en ces termes :

A la suite de l'exposition de Liège, le gouvernement belge avait résolu d'accorder aux exposants français une certain nombre de décorations.

La liste avait été dressée par le commissaire général. Les diplômes en blanc avaient été envoyés au ministère des Affaires étrangères, où l'on devait les remplir. Il est arrivé que ces messieurs du ministère, très friands de rubans, ont rempli purement et simplement les diplômes en leurs noms et aux noms de leurs amis, de telle sorte que « pas un esposant n'a été décoré ».

L'abus de confiance serait formel.

UNE FAMILLE DE SOLDATS

Dans la famille du sous-brigadier Berrey, qui habite 52, rue Mouraud et appartient depuis vingt-cinq ans à la police municipale de Paris, tous les hommes, en nombre de quatre, sont sous les armes.

Le fils aîné, appartenant à la classe 1903, a été incorporé, pour trois ans, au 21e régiment de ligne, 10e compagnie, à Langres (Haute-Marne).

Les deux autres fils — deux jumeaux — appartenant à la classe 1905, viennent d'être versés, pour deux ans, l'un au 64e de ligne, 4e compagnie à Saint-Nazaire, l'autre au 154e de ligne, 15e compagnie, au fort de Trovon, à Saint-Mihiel.

Souhaitons que beaucoup de familles apportent un pareil appoint à la défense nationale.

PLUS-VALUE INSTANTANÉE D'UN LIVRE

L'hiver dernier, un bouquiniste de la rive gauche achetait, à la salle Sylvestre, un petit *in-quarto* de 230 pages sur fort papier bleuté et relié en basane pour la somme de 1 franc.

Il le mit sur son catalogue imprimé au prix de 5 francs. Aucun amateur ne le demanda. Le libraire le remit à 2 fr. 50. Personne n'en voulait, lorsque tout récemment un bibliophile se l'offrit pour la somme de 250 francs.

Cette hausse extraordinaire et soudaine était due à ce que l'amateur avait appris la veille, en entendant la lecture faite par M. Frédéric Masson, à la séance de l'Institut, que le livre en question n'avait été tiré qu'une seule fois à quatorze exemplaires.

Ce sont les œuvres complètes de Jean Devaines, cet académicien de l'an XI, dont M. Masson a révélé l'existence dans une spirituelle et humoristique notice.

On n'en connaît, jusqu'à présent, que quatre exemplaires.

LA MISÈRE EN UNIFORME

On a vu plusieurs fois, en France, un sous-lieutenant de réserve, sans carrière et sans fortune, abandonner la gloriole de ses galons pour devenir simple gendarme.

Plus curieux est le fait qui est signalé dans l'armée anglaise.

Un jeune homme s'engageait la semaine dernière dans le Royal Irish Regiment, à Clonmel. Il passa avec succès la visite médicale et fut admis. Grande fut la surprise du colonel lorsqu'il apprit que le nouveau soldat était encore, le mois précédent, lieutenant au Connaught Rangers, et qu'il avait donné sa démission.

L'enquête a révélé que le jeune homme, sergent au début de la guerre du Transvaal, avait gagné ses épaulettes de lieutenant sur le champ de bataille, mais il n'avait d'autres ressources que sa solde et, après avoir souffert pendant cinq années, il donnait sa démission, ne pouvant tenir son rang et vivre comme ses camarades.

Les autorités militaires se préoccupent de donner une solution à cette situation bizarre.

UN CONDAMNÉ DE TROIS ANS

Un adolescent de trois ans (trente-six mois, pour bien préciser) était cité devant la Cour d'assises de Weissleiden, canton de Thurgovie (Suisse), pour l'énormité que voici : passant devant un bazar, le petit scélérat avait chippé à l'étalage deux ou trois objets sans valeur, des jouets à deux sous.

« Apporté » au prétoire, le bambin avoua sans hésiter qu'il avait emporté ces objets chez lui pour faire joujou avec sa petite sœur.

Peu touché par la naïve spontanéité de cet aveu, et sans se laisser émouvoir par les supplications des parents, le magistrat condamne le pauvre enfant à trois mois et demi de prison, et sans sursis.

Une taloche aurait sans doute été plus efficace.

L'AGE D'UN BILLET DE BANQUE ANGLAIS

Dans la Grande-Bretagne, dès qu'une banknote, après avoir circulé, se trouve rentrée dans les caisses de la Banque d'Angleterre, elle est détruite et remplacée par un billet neuf.

D'après M. Codrington, inspecteur de la Banque d'Angleterre, un billet de 125 francs ne circule en moyenne que pendant 62 jours; un billet de 250 francs, pendant 58 jours; un de 500 à 2500, pendant 30 jours; un de 5000 à 12000 pendant 11 jours, et un de 25000 francs pendant 55 jours.

Cependant, il est arrivé à la Banque d'Angleterre de devoir remplacer une banknote vieille de 111 années. Seulement, elle n'avait pas circulé : on l'avait retrouvée parmi les feuillets d'une vieille Bible.

LES DISPENSES ECCLÉSIASTIQUES

La situation militaire des dispensés ecclésiastiques a été envisagée au dernier Congrès des jurisconsultes de Périgueux.

Ces dispenses peuvent actuellement être classées dans l'une des catégories suivantes :

1° Elèves ecclésiastiques âgés de moins de 26 ans, qui continuent leurs études en vue d'arriver aux Ordres sacrés.

2° Ecclésiastiques qui, à *l'âge de 26 ans*, ont pu produire le certificat de l'autorité ecclésiastique, prévu par l'article 34, § 3, du décret du 23 novembre 1889, certificat constatant qu'ils appartenaient à cet âge au clergé séculier et qu'ils étaient rétribués à ce titre soit par l'Etat, le département ou la commune, soit par l'établissement religieux légalement reconnu, auquel ils étaient régulièrement attachés.

3° Ecclésiastiques âgés de 26 ans qui n'ont point obtenu ce certificat.

Pour les dispensés de la première catégorie, il ne saurait exister aucun doute; la loi du 9 décembre 1905 n'ayant pas d'effet rétroactif, ils doivent continuer à jouir de la dispense qui leur a été conférée jusqu'à ce qu'ils aient atteint l'âge de 26 ans, à la condition qu'ils continuent leurs études.

Les dispensés de la deuxième catégorie qui ont justifié en temps utile et dans les formes voulues par la loi de leur situation, de membres du clergé séculier rétribués dans les conditions indiquées plus haut doivent également continuer à jouir de la dispense.

Seuls, les ecclésiastiques de la troisième catégorie doivent accomplir les deux années supplémentaires de service militaire.

Cependant, le gouvernement, animé d'un esprit mesquin, a cru devoir reporter jusqu'au 1t décembre, date de l'application intégrale de la loi de 1905, le visa des certificats de l'autorité diocésaine, produite, cette année, par les prêtres de la deuxième catégorie.

Cette manœuvre n'a d'autre but que de faire considérer comme nuls ou irréguliers les certificats qui ne mentionneraient pas, à cette époque, que le dispensé est rétribué par une association cultuelle.

C'est un des nombreux actes de chantage dont, depuis l'Encyclique de S. S. Pie X, le gouvernement s'est rendu coupable.

Mais le texte du décret est formel : *pour continuer à jouir de la dispense, il faut — et il ne faut que cela — produire, à l'âge de 26 ans, le certificat prévu à l'article 34.*

Quand on l'a produit, on est en règle avec la loi.

Les victimes de l'arbitraire gouvernemental ne doivent donc pas hésiter à faire sommation par huissier, soit au préfet, soit au ministre, d'avoir à rendre les certificats envoyés à leur visa.

Au cas de refus, il en sera pris acte par l'huissier. Cela permettra aux intéressés de se pourvoir pour excès de pouvoir devant le Conseil d'Etat, statuant au contentieux, et de demander un sursis à l'autorité militaire.

Ce recours et d'autant plus facile à former qu'il est maintenant dispensé du droit d'enregistrement.

J. C.

LES DÉCLARATIONS DE M. BRIAND

Non, l'Eglise n'est pas en état de rébellion contre la loi! Non, l'Eglise n'est pas en état de rébellion contre l'Etat!

Qui parle ainsi?

Est-ce nous? On pourrait le croire, car, depuis que le Pape X a prononcé son : *Non possumus*, nous n'avons pas cessé de soutenir presque quotidiennement qu'il n'y a pas de meilleur ami de la France que le Pape, qu'il n'y a pas de meilleurs Français que les catholiques, et que nous étions libres de constituer ou de ne pas constituer des associations cultuelles.

Mais ce n'est pas nous.

C'est **M. Briand**, auteur de la loi, dans une interview qu'il a donnée au *Matin*.

Que le *Temps* se rassure, nous n'aurons pas le mauvais goût d'accuser M. Briand de reculade devant l'impossibilité où il est d'appliquer sa propre loi. Nous nous garderons de « l'exciter », suivant l'élégante expression de notre confrère; nous ne triompharons pas de la victoire remportée sur M. Briand.

Nous en triompherons d'autant moins que M. Briand avait lui-même spécifié dans son rapport sur la loi que, « dans tous les cas où le présente loi n'aura pas statué, c'est la loi de 1901 qui devra servir de règle pour tout ce qui concerne l'organisation des associations religieuses » (*Journal officiel, doc. parlem., Chambre, 1905, annexe n° 2302, p. 296, col. 1.*)

Nous ne triompherons donc pas sur M. Briand; mais il nous sera bien permis de triompher sur nos confrères qui, à l'inverse de nous, soutenaient que les associations cultuelles étaient impératives et non permissives, et que, parce que nous nous refusions à user de la permission, nous devions être traités de rebelles et de révoltés. Il nous est permis de triompher sur ceux que la passion aveuglait au point de

---

FEUILLETON DU 4 NOVEMBRE 1906 — 1re —

WALTER DE LISLE

PREMIÈRE PARTIE

I

LE CHÂTEAU DE LISLE

C'était au mois de mai. La brise du matin caressait les fleurs printanières et se jouait dans les feuillés d'une longue allée d'arbres, pendant que le soleil inondait de ses rayons, sans parvenir à l'égayer, le triste et morne château de Lisle.

Semblable à une forteresse, avec son pont-levis, ses hautes murailles, ses fossés larges et profonds, ce vieux château d'aspect sévère portait des traces non équivoques de décadence et d'oubli : le lierre en tapissait les murs, l'herbe poussait librement dans le cour, les douves étaient à sec et les écuries presque vides; pas de sentinelle pour monter la garde et pas d'autres domestiques que de vieux et fidèles serviteurs en petit nombre qui s'étaient attachés à la fortune d'une maison évidemment déchue.

Des tours du château, posé comme un nid d'aigle sur un des points les plus élevés du pays, la vue embrassait d'immenses forêts, un fleuve, des collines, de riches vallées, le tout faisant partie du domaine du baron de Lisle. Ce domaine, transmis de père en fils, depuis Guillaume Ier, s'était accru de génération en génération par suite des libéralités des souverains reconnaissants. Bons et loyaux sujets, les de Lisle s'étaient toujours distingués par leurs exploits chevaleresques; aucune sorte de lâcheté, ou de félonie, ou d'avarice, ou de bassesse n'avait souillé leur blason; ils auraient pu prendre pour devise : « Sans peur et sans reproche. »

Dans le grand vestibule du château, on voyait le casque et l'épée de deux de leurs ancêtres, dont l'un avait combattu sous les ordres de Godefroi de Bouillon, dont l'autre avait accompagné Richard à la croisade. On pouvait aussi lire dans les archives domestiques le nom de celui qui, à Runnymeed, avait forcé la main du roi à signer la Grande-Charte.

Comment cette famille illustre était-elle tombée? Manquait-elle d'héritiers mâles pour administrer sa fortune? Avait-elle atteint la malédiction du ciel en usurpant des biens d'Eglise, ou en se classant du cloître les vierges consacrées à Dieu? Non, l'état des choses s'expliquait autrement.

Edward de Lisle avait refusé d'obéir aux lois impies qui condamnaient les catholiques à renier leur foi. Sa haute naissance, son rang élevé donnant à craindre que son exemple ne devînt contagieux, il avait été saisi et jeté en prison, avec plusieurs autres gentilshommes, fidèles comme lui; quelque temps après il y était mort, loin de sa femme et de ses enfants, privé de tout secours religieux, et c'étaient les geôliers qui lui avaient fermé les yeux et qui l'avaient ensevelli. Durant sa détention, sa patience avait été admirable; il n'avait proféré ni une plainte ni un murmure contre le sort cruel qui l'enlevait à la fleur de l'âge; il écrivait à sa femme un peu avant de mourir :

« Ne pleurez pas, je meurs pour la plus sainte des causes; je vous laisse à la garde de Dieu; c'est en lui que j'espère, à lui que je remets mon âme. »

Quand la baronne Alice fut informée de son malheur, elle attacha de longs regards pleins d'inquiétude sur ses deux enfants. L'aîné, Walter, avait douze ans; sa fille Isabelle n'en avait que dix. Comment s'y prendrait-elle pour les élever dans la religion de leur père? C'était une question à résoudre immédiatement. Pour Walter, la baronne n'avait qu'une ressource, qui était de l'envoyer au collège de Reims; elle la conseilla tout de suite, et sans la moindre hésitation elle fit partir son fils. Presque en même temps, on lui annonça qu'elle passait avec ses enfants sous la tutelle d'un parent éloigné, le comte de Beauville, et alors elle se félicita d'avoir agi si promptement et avec tant de décision, car elle savait que le tuteur aurait mis tout en œuvre pour pervertir la foi de son pupille.

Le comte de Beauville et le baron de Lisle avaient été très liés dans leur enfance, et quoique l'apostasie du comte les eût séparés, ils avaient toujours gardé l'un pour l'autre une profonde affection; aussi Beauville, en apprenant la mort de son ami, fut-il frappé au cœur. C'était un homme fort apprécié dans la coterie de la reine; il avait des talents et beaucoup d'astuce. Grâce à lui, la famille de Lisle ne fut pas proscrite, et une chance fut laissée au fils de regagner la faveur royale que son père avait perdue; il obtint, en outre, que le corps du baron fût transféré en son château et inhumé dans le caveau de la chapelle. Mais lorsqu'il apprit le départ de Walter, son mécontentement fut extrême, et il fit toutes sortes d'instances auprès de la baronne Alice pour la déterminer à le rappeler.

Un peu avant l'époque où notre histoire commence, il revint à la charge avec plus d'obstination que jamais, à cause d'une loi nouvelle récemment promulguée, concernant les enfants élevés à l'étranger; mais ni prières, ni menaces, rien ne put vaincre la résolution de la baronne.

Lord Beauville connaissait trop bien le caractère jaloux de la reine Elisabeth pour favoriser ouvertement la baronne de Lisle; tout ce qu'il osa faire pour elle, après son veuvage, ce fut de lui donner de quoi vivre et de lui permettre de rester au château avec ses filles et quelques serviteurs, en lui recommandant d'éviter avec soin tout ce qui pourrait éveiller l'attention. C'est ainsi que, peu à peu, le château prit l'aspect d'une ruine. Cependant, comme les domestiques étaient peu nombreux et d'une fidélité à toute épreuve, on y jouissait d'une liberté religieuse plus grande qu'ailleurs et, à cette date où la persécution s'avissait cruellement, c'était un privilège très apprécié.

. . . . . .

Le matin du mois de mai que nous avons décrit, deux jeunes filles se promenaient sur une large terrasse, au sud du château. Elles avaient dix-sept ans; l'une, grande et svelte, au type normand, eux longs cheveux et aux yeux noirs, était la fille du baron de Lisle; l'autre, de taille plus courte, avec ses tresses ondoyantes châtain clair et ses yeux bleus qui trahissaient la race saxonne, s'appelait Marie Thoresby. Moins belle que sa cousine de Lisle, elle était néanmoins charmante.

Toutes deux marchaient en silence. De temps en temps, Marie se courbait pour ramasser des fleurs, et quand elle en eut fait son bouquet, elle passa son bras sous celui de sa cousine et lui offrit aimablement les fleurs qu'elle avait cueillies. Isabelle, tout absorbée, parut sortir d'un rêve.

— Merci, me chère Marie, dit-elle. Mon Dieu, comme je suis distraite, et que ton séjour ici doit être triste! C'est vraiment trop réel de te recevoir ainsi après la peine que tu t'es donnée pour venir nous visiter.

— Non, non, ne dis pas cela, je t'en prie. Si seulement je pouvais te consoler.

— Me consoler..... Tu voudrais me consoler, ma pauvre amie? Voyons, dis-moi ce que tu penses en toute vérité : Comment trouves-tu maman?

— Sans doute, elle n'est pas bien, elle est très pâle, très amaigrie, mais enfin Rachel assure qu'elle n'a pas de maladie caractérisée, et par conséquent il n'est pas défendu d'espérer.

— Elle n'a pas de maladie, c'est vrai; mais son cœur est brisé, vois-tu, et on ne remet pas de cela.

Les yeux d'Isabelle se remplirent de larmes. Comme elles arrivaient au bout de la terrasse, un vieux serviteur s'approcha d'elles et tendit respectueusement à sa jeune maîtresse une lettre qu'il tenait à la main.

— Mademoiselle, dit-il, c'est un messager du comte de Beauville; il annonce que d'autres courriers vont suivre, et que le comte lui-même sera ici ce soir, au coucher du soleil.

Isabella prit la lettre.

— C'est bien, Roger, dit-elle, je compte sur vous pour organiser les préparatifs nécessaires.

Quand la domestique eut disparu, Marie ut affrayée du changement qui s'opérait dans la physionomie de sa cousine.

— Qu'as-tu donc? demanda-t-elle.

— Il vient encore la tourmenter, répondit Isabelle d'une voix pleine d'angoisse; il ne veut pas la laisser en paix! Oh! elle en mourra, j'en suis sûre!

— Faut-il qu'il y ait des hommes si méchants? dit Marie.

— Je vais la préparer à cette odieuse visite. Toi, chère amie, fais savoir à toute la maison qu'il arriva.

— Oui, et je vais m'entendre avec Brigitte pour les provisions.

— Oh! ne t'en inquiète pas, va, nous aurons toujours plus que nos hôtes ne méritent.

Tout en marchant, elles gagnèrent le château, Marie se dirigea du côté de la cuisine et Isabelle, d'un pas plus lent, monta les degrés d'un large escalier.

Une grande galerie entourait le vestibule. Isabelle ouvrit une porte qui donnait accès dans une antichambre au bout de laquelle on apercevait d'épaisses tapisseries fermant l'entrée d'un appartement; des nattes de jonc recouvraient le parquet; la jeune fille releva la longue traîne de sa robe et se glissa tout doucement dans la chambre, qui était spacieuse et assez bien meublée, quoique sans aucun luxe. A sa vue, une femme âgée mit un doigt sur ses lèvres. La baronne de Lisle, couchée sur une chaise longue, dormait paisiblement.

(A suivre.)

W. FITZ GERALD.

(Droits de traduction et de reproduction réservés.)